canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18_INT_171

Déposé le : 02.04.19

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée.
Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.
Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Soutien à la formation des médecins et soignants en gériatrie

Texte déposé

Au vu de l'enjeu que représente le vieillissement de la population et de l'insuffisance constatée des mesures mise en place pour former des professionnels de la santé spécialisés à la prise en charge de la patientèle gériatrique, le Grand Conseil soutient le Conseil d'Etat dans ses efforts pour combler cette insuffisance en matière de formation gériatrique.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Catherine Labouchère

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch